

<https://www.elcorreo.eu.org/Pedro-Castillo-Au-peuple-peruvien-et-aux-peuples-du-monde>

Pedro Castillo : Au peuple péruvien et aux peuples du monde...

- Les Cousins - Pérou -

Date de mise en ligne : samedi 25 juillet 2026

Copyright © El Correo - Tous droits réservés

L'ancien président Pedro Castillo a déclaré sur son compte X que « l'État péruvien a violé de manière flagrante ses droits de l'homme et qu'il a été soumis à une détention arbitraire alors qu'il était président de la République le 7 décembre 2022 ».

Pedro Castillo Terrones a fait ces remarques suite au [rapport du Groupe de travail des Nations Unies sur la détention arbitraire](#), qui a publié l'avis n° 78/2025 concluant que sa détention était arbitraire et recommandant sa libération immédiate.

« Les responsables du système judiciaire et les organisations politiques qui ont orchestré mon arrestation et ma destitution immédiate ont agi de manière totalement illégale, violant l'immunité présidentielle en fabriquant de toutes pièces une accusation de flagrant délit et une prétendue « insurrection armée » qui n'a jamais eu lieu, sapant ainsi l'état de droit », a-t-il déclaré dans un message publié sur son compte X.

L'ancien président a exigé le respect immédiat de la décision du GTDA, soulignant que « le GTDA a adopté cette décision sur la base de son mandat et des principes universels établis dans le Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP), un traité international contraignant auquel l'État péruvien est partie et qu'il est tenu de respecter de bonne foi, dans le cadre de ses engagements internationaux ».

Ci-dessous le message de l'ancien président Pedro Castillo au public national et international :

« Au peuple péruvien et aux peuples du monde ; aux organisations qui défendent les droits des individus et des peuples ; et aux organes de l'administration de la justice » :

Moi, José Pedro Castillo Terrones, président constitutionnel de la République du Pérou, élu par la volonté souveraine du peuple, je m'adresse à vous avec mon intégrité morale intacte, ma dignité sans tache et la détermination que me confèrent la vérité historique et l'État de droit, pour annoncer une étape capitale dans la lutte pour la justice face à l'effondrement du système démocratique dans notre pays – un effondrement dont j'ai été victime, avec mon peuple, ces dernières années. Je rends publique par la présente que le Groupe de travail des Nations Unies sur la détention arbitraire a officiellement publié l'avis n° 78/2025 concernant mon cas. Dans cette décision historique, cet organe international a établi sans équivoque que l'État péruvien a violé de manière flagrante mes droits fondamentaux et que j'ai été soumis à une détention arbitraire alors que j'exerçais mes fonctions de président de la République le 7 décembre 2022. Cette décision confirme sans équivoque que mon emprisonnement n'a jamais été justifié et qu'il a été perpétré en violation des principes fondamentaux du constitutionnalisme, du droit à une audience préliminaire politique, du droit à une procédure régulière et des accords internationaux. Le Groupe de travail des Nations Unies est parvenu à cette conclusion en se fondant sur son mandat et sur les principes universels énoncés dans le Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP), un traité international contraignant auquel l'État péruvien est partie et qu'il est tenu de respecter de bonne foi, dans le cadre de ses engagements internationaux. Le monde a désormais connaissance des conclusions contenues dans cet avis et peut constater comment les responsables du système judiciaire et des organisations politiques qui ont orchestré mon arrestation et ma destitution immédiate ont agi de manière totalement illégale, violant l'immunité présidentielle en fabriquant de toutes pièces une accusation de flagrant délit et une prétendue « insurrection armée » qui n'a jamais eu lieu, sapant ainsi l'état de droit. À cet égard, j'appelle instamment et exhorte fermement tous les organes nationaux et internationaux de protection des droits humains, ainsi que les autorités judiciaires péruviennes, à se conformer immédiatement aux dispositions énoncées par cet organe des Nations Unies et à les mettre en œuvre. Le fait de continuer à ignorer cette décision internationale non seulement intensifie la persécution politique dont je suis victime, mais place également l'État

péruvien en situation de défiance et de violation flagrantes du droit international. Enfin, j'exprime ma profonde gratitude aux millions de Péruviens qui n'ont pas abandonné et qui ont clairement compris que tout ce qui a été fait contre moi visait à faire un exemple du peuple pour avoir élu l'un des leurs "un peuple qui, par sa lutte inlassable dans les rues, sa détermination et son soutien moral, a joué un rôle déterminant pour que la vérité internationale triomphe face à l'injustice. J'exprime également ma gratitude éternelle pour le travail accompli par l'équipe juridique internationale.

[José Pedro Castillo Terrones](#)

* * *

NOTE DE L'AUTEUR : Le recours à la « guerre juridique » est ce stratagème politique, juridique et médiatique employé par une minorité oligarchique pour affaiblir ses rivaux politiques qu'elle est incapable d'évincer du pouvoir par des moyens démocratiques. Elle a atteint de tels sommets en Amérique latine que la région est devenue l'exemple parfait de ce qu'il ne faut pas faire.

Le fait que les cibles de ces tactiques mafieuses soient systématiquement des figures de proue de la gauche anti-impérialiste en Amérique latine discrédite totalement les systèmes juridiques qui prononcent ces condamnations. – Dans une certaine mesure, ces tactiques rappellent celles de la CPI qui, pendant une décennie, n'a poursuivi (ou persécuté ?) que les dirigeants africains ayant défié les exigences occidentales ; en effet, dès que les juges de cette Cour ont dénoncé les crimes du régime d'occupation sioniste – dont la cruauté barbare est manifeste –, ils se sont heurtés à la colère impitoyable de Washington.

Tant que justice ne sera pas véritablement rendue, la « guerre juridique » aura des effets dévastateurs sur le destin des peuples d'Amérique latine :

- **Pedro Castillo** a été destitué et jeté en prison un an seulement après son élection ;
- **Jorge Glas**, ancien vice-président sous Rafael Correa, est victime de mauvais traitements qui semblent être l'œuvre d'une organisation terroriste ;
- **Rafael Correa** a été empêché de revenir à la fois à la politique et physiquement dans son pays ;
- **Dilma Rousseff** a été victime d'un coup d'État parlementaire ;
- **Lula da Silva** a été jeté en prison en 2018 pour l'empêcher de revenir au pouvoir.
- **Fernando Lugo**, président du Paraguay, a été destitué par le Sénat à l'issue d'une procédure de destitution accélérée, pour « *mauvaise exécution de ses fonctions* »,

Bien entendu, cette catégorie comprend également les cas de :

- Nicolas Maduro,
- Cilia Flores,
- Alex Saab,
- Cristina Kirchner,
- Evo Morales,
- Juan Ramon Quintana,
- Raul Castro et Gustavo Petro, peut-être bientôt .

Certains, comme **Jovenel Moïse**, n'étaient manifestement pas jugés dignes d'être soumis à la guerre juridique .

Lama El Horr

[China beyond the wall](#). [Pressenza](#), le 14 juillet 2026.